



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie le lundi 9 décembre 2019 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

5, rue Principale Ouest - lot 5 449 415 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure afin de régulariser l'empiétement de la résidence existante dans les marges latérales. Le bâtiment principal (commerce), construit en 1952, est implanté à 1.30 mètre de la ligne latérale droite et à 2.13 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur latérale minimale à 2 mètres, et une largeur minimale combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 20 novembre 2019.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin